



Pour votre séjour, il est indispensable de vous munir des pièces à jour et en règle, suivantes :

SEJOURS OU SORTIES À L'ETRANGER

1) carte d'identité nationale ou passeport en cours de validité

Nous vous invitons à entreprendre les démarches administratives éventuellement nécessaires dès aujourd'hui; les délai d'obtention ou de renouvellement pouvant être longs!

Ces papiers seront indispensables pour les passages de frontières.

Si ces documents ne sont pas présentés le jour du départ, nous ne pourrons en aucun cas risquer de compromettre le bon déroulement du voyage !

2) **attestation de la Carte Européenne d'Assurance Maladie** à solliciter auprès de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

NB : ce document est indispensable pour prétendre au remboursement des frais médicaux éventuellement engagés lors du séjour.





